Accords fiscaux—Loi

personnes souffrant des effets du tabagisme. A partir des données sur la mortalité, il est possible de calculer que les gouvernements, à parts à peu près égales entre le fédéral et les provinces, ont consacré un peu plus d'un demi-milliard de dollars en 1982 au traitement de cancers associés au tabagisme, tant en coûts d'hospitalisation qu'en soins médicaux.

LES DÉCÈS ATTRIBUÉS À DES MALADIES ASSOCIÉES AU TABAGISME

Question nº 481 (révisée)—Mme McDonald:

Depuis la Deuxième Guerre mondiale, combien de décès ont été attribués à des maladies liées au tabagisme au Canada?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bienêtre social): Les rapports du Surgeon General des États-Unis sont basés sur des examens critiques de la littérature scientifique mondiale faits par des groupes d'experts. Le Surgeon General estime que 30 p. 100 des décès par cardiopathie ischémique, 30 p. 100 de tous les décès par cancer et de 80 à 90 p. 100 des décès dus au syndrome respiratoire obstructif chronique (emphysème) sont causés par le tabac. Appliquées aux statistiques canadiennes sur la mortalité, ces estimations révèlent qu'environ 1.3 million de Canadiens sont morts depuis 1946 des suites d'une cardiopathie ischémique (environ 850,000 décès), d'un cancer (environ 340,000 décès) et d'un syndrome respiratoire obstructif chronique (environ 100,000 décès) causés par le tabagisme. L'usage du tabac cause également de nombreux décès dus à des troubles congénitaux, à la maladie des artères périphériques, à l'ulcère gastro-duodénal et aux incendies, mais on ne possède pas, pour ces facteurs, d'estimations de risques analogues à celles citées plus haut.

[Français]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

(1110)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

La chambre reprend l'étude interrompue le mercredi 7 mai, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-96, tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les

contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la 2° fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je suis content de pouvoir signaler à la Chambre que le projet de loi est apparu au Feuilleton des avis le 12 février 1986. Il a été débattu, longuement, le vendredi 25 avril, le lundi 28 avril, le vendredi 2 mai, le lundi 5 mai, le mardi 6 mai, et le mercredi 7 mai. Les partis des deux côtés de la Chambre l'ont débattu en long et en large. A cause de cela, je propose, avec l'appui du député d'Ontario (M. Fennell):

Que la question soit maintenant mise aux voix.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu les termes de la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Passons au débat. La parole est au député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier).

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je comprends l'impatience du secrétaire parlementaire puisqu'il n'a pas parlé beaucoup de ce projet de loi. Nous n'avons pas encore entendu les ministres de l'autre côté parler de cette mesure législative très importante prônant la collaboration fédérale-provinciale en ce qui concerne les paiements de transfert en matière d'enseignement et de santé. Nous avons entendu un bouffon de l'autre côté, le ministre de la Justice (M. Crosbie), mais personne d'autre. Le ministre des Finances (M. Wilson) n'a pas parlé, ni la ministre d'État chargée des Finances (M^{me} McDougall). Pourtant, le gouvernement veut baillonner l'opposition dans ce débat. Il veut mettre la motion aux voix immédiatement. Nous ne sommes pas encore prêts. Nous voulons débattre le sujet qui porte sur deux questions très importantes pour les Canadiens, l'Éducation et la santé.

Le projet de loi C-96, tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, a une grande portée, et il est tellement important que nous, les députés siégeant de ce côtéci de la Chambre, nous avons essayé pendant le débat d'attirer l'attention des Canadiens sur certaines conséquences graves, profondes et permanentes des mesures que le gouvernement propose.

[Français]

Monsieur le Président, toutes les provinces seront touchées par ces coupures. Le gouvernement fédéral économisera 319 millions de dollars en 1986-1987; 2.1 milliards en 1990-1991 et, de 1986-1987 à 1990-1991, il épargnera tout près de six milliards de dollars. Six milliards de dollars que les provinces n'auront pas pour leurs dépenses justifiées dans les domaines de l'éducation et de la santé.